



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

N°15
Mai 2009

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 12/05/2009

Face à la crise, tous ensemble pour l'emploi et les services publics

30000 à Toulouse, 1,2 million dans tout le pays pour ce premier mai unitaire: une nouvelle fois la mobilisation des salariés a montré sa force dans une période où l'approfondissement de la crise touche de plus en plus largement les plus fragiles. Après Molex, Freescale, est touchée près de nous. Les dernières statistiques montrent que les écarts entre riches et pauvres s'accroissent dans notre pays. Les salariés qui gagnent le plus ont vu leurs salaires augmenter de 3 % en 2008, alors que ceux du bas de l'échelle n'ont eu que 0,8%. Dans le même temps, le gouvernement continue dans sa logique du « moins d'état » et de réduction du nombre de fonctionnaires, arguant de plus que les caisses sont vides. 34 000 nouvelles suppressions de postes sont annoncées dans la fonction publique pour le prochain budget, alors même que face à la crise il est nécessaire de renforcer l'intervention des services publics. Rappelons encore que des dizaines de milliards ont été trouvés pour renflouer le système financier qui nous a mis dans cette situation catastrophique.

Les organisations syndicales, qui se sont rencontrées à l'issue des manifestations du 1er mai, entendent maintenir la pression et la mobilisation. La FSU a porté comme après le 19 mars la nécessité d'une grève massive et déterminée en mai. D'ores et déjà les dates du 26 mai et du 13 juin ont été arrêtées comme prochaines étapes. Les organisations du département se rencontreront dans les prochains jours pour décliner concrètement cela. Pour notre part, nous pensons que l'action doit passer un cap et prendre des formes plus fortes. Les discussions se feront dans ce sens au sein de l'intersyndicale de Haute-Garonne. Nous vous tiendrons informés rapidement.

Prochaines réunions de secteurs

Le SNUipp propose une série de réunions de secteurs dans les prochaines semaines. Nous vous invitons à y participer pour faire le point sur la période, discuter de l'action, des opérations du mouvement, des évaluations CE1, de l'aide personnalisée. Nous pourrons aussi commencer à anticiper la prochaine rentrée.

ST- GAUDENS

Judi 28 mai à 18 h Local FSU,
Maison des Associations av Foch

TOULOUSE HG2 HG20 HG21

Mercredi 13 mai, à 12h15
école élémentaire Cuvier

CASTANET

Judi 28 mai à 17h30

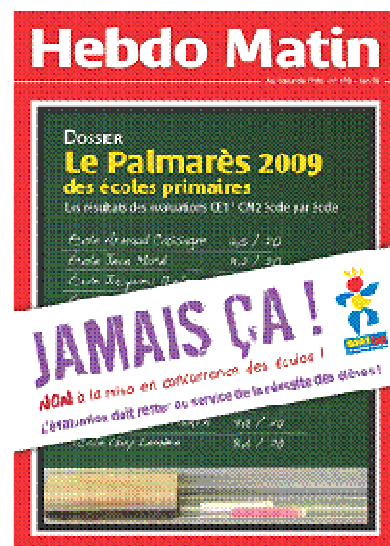
école mat. Damase Auba Castanet

HG3 GRAND MIRAIL

Mardi 26 mai à 12 h, école
élémentaire Falcucci

HG8 LANTA - CARAMAN

Mardi 19 mai à 17h30 école mat.
Ste Foy d'Aigrefeuille



**E
V
A
L
U
A
T
I
O
N
S
C
E
1**

CTPD fin mai :

Règlement type départemental,
Organisation de la semaine scolaire
Préparation de la rentrée scolaire

Renvoyez l'enquête carte scolaire p 8

JOURNEE NATIONALE D'ACTION EVS

MERCREDI 27 MAI



Page 2 : Évaluations CE1
Page 3 : Base élèves
Page 4 : Formation des enseignants
Page 5 : Droits des personnels
Page 6 : Le syndicat intervient
Page 7 : RESF - EVS
Page 8 : Enquête carte scolaire

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Cépière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31
Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0909 S 07080 - ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix: 0,40 € Bimensuel

METIER

ÉVALUATIONS NATIONALES : MAINTENANT LES CE1 !

Environ 30% des enseignants de CM2 ont refusé de transmettre les résultats de leurs élèves par l'application nationale. La logique, les risques de dérives, qui ont provoqué cette opposition massive restent les mêmes avec les évaluations CE1 qui vont arriver.

Concernant les évaluations CE1, le calendrier ministériel est le suivant :

- Passation des tests par les élèves : **du 25 au 30 mai**
- Opérations de saisies par les enseignants : **du 1 au 10 juin**
- Communication aux parents : **à partir du 10 juin**
- Mise en ligne des résultats par le ministère : **fin juin 2009**.

Le SNUipp proposera :

- ♦ Un 4 pages « grand public », à destination des parents d'élèves, qui est en cours de finalisation, pour les informer de la rupture instaurée par ce ministère au niveau de la mise en place d'évaluations nationales. Nous vous le ferons parvenir dans les prochains jours.
- ♦ Le dossier du prochain *Fenêtres sur cours* porte sur les évaluations. Il arrive dans les écoles.

Consignes unitaires :

Le SNUipp a décidé de relancer la démarche unitaire pour adopter, comme pour les évaluations CM2, des consignes unitaires pour parer à toute mise en concurrence des écoles.

- ♦ Ne rendre compte que des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée ;
- ♦ Ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymés (élèves et école). Concernant le 1^{er} point de la consigne de janvier (item correspondant à des notions non encore étudiées), il est certain que la passation en fin d'année n'en justifie pas la reprise. Toutefois, il semble que la mise en place d'aides ne pouvant s'envisager qu'à la rentrée scolaire suivante (début

CE2), on peut s'interroger sur le bien fondé de faire passer cette évaluation à cette période de l'année. Cela confirme simplement qu'il s'agit bien d'instaurer une évaluation des acquis et d'en faire une catégorisation des élèves sans utilité pédagogique.

Nous prenons les contacts unitaires en ce sens au niveau départemental aussi. Nous vous tiendrons informés dès que possible des résultats de la démarche unitaire engagée.

Premières remarques sur le contenu et la forme de ces évaluations :

Codage

Le mode de codage reste inchangé par rapport à celui des évaluations CM2. On reste sur un codage binaire « tout juste » ou « tout faux ». Pour des élèves aussi jeunes, cette mise en échec artificielle par la non prise en compte de réponses partiellement justes risque d'être encore plus désastreuse.

En français

Le texte proposé en lecture est très long et difficile (beaucoup d'implicite). Des élèves « moyens » risquent de se trouver très vite dépassés par la tâche.

L'exercice 6 évalue des compétences des nouveaux programmes (noms, articles, verbes) pas forcément entièrement mis en place dans toutes les classes.

En mathématiques

L'exercice 8 est très difficile (calcul mental avec multiplication et division).

Le problème « à étapes » de l'exercice 13 semble d'un niveau de difficulté trop élevé pour des élèves de cet âge. Construire un triangle « qui a deux côtés de 8 cm » est une compétence remarquable au CE1 (exercice 16).

Paris, le 29 avril 2009

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Vous avez accepté d'ouvrir, à notre demande, des discussions sur l'avenir des dispositifs d'aides aux élèves en difficultés. Les différentes séances de travail ont abouti à la réécriture de la circulaire de 2002 sur les RASED, dont la dernière version nous a été transmise le 16 avril. A ce stade, le principal point encore qui fait encore débat concerne la prise en compte des heures de coordination et de synthèse.

Nos différentes organisations se sont exprimées pour que soit respecté le principe d'inscription, dans le service des maîtres spécialisés des RASED, de trois heures de coordination et synthèse spécifique au réseau, conformément à ce qui prévalait dans la circulaire de 2002. Les associations professionnelles, reçues le 14 avril, se sont exprimées dans le même sens. Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, que ce principe soit respecté dans la version définitive de la circulaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général
SNUipp-FSU

Thierry CADART
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Luc BERILLE
Secrétaire Général
SE-UNSA

RASED : on continue à intervenir

Un courrier intersyndical a été envoyé au ministre concernant l'exigence d'intégrer dans le service des maîtres spécialisés des RASED, de trois heures de coordination et synthèse spécifique au réseau. Vous pourrez lire également sur notre site <http://31.snuipp.fr> (rubrique ASH du menu) la dernière mouture du **projet de nouvelle circulaire RASED** avec les commentaires du SNUipp.

BASE ELEVES : NE NOUS EN FICHONS PAS !



FCPE
FSU
LDH
Ligue de l'enseignement
SGEN - CFDT
Unsa - SE

Monsieur Xavier Darcos
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

A la lecture de l'arrêté du 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré, nous nous sommes réjouis de voir enfin prises en compte nombre des inquiétudes suscitées par la mise en place de Base-Elèves et avons pris acte de la disparition d'un certain nombre de champs considérés comme porteurs de nombreux risques pour les libertés publiques. Toutefois :

- 1 - Bien que de nombreux champs aient été supprimés et que l'anonymisation des données semble désormais acquise pour toutes les informations remontant au niveau national, les données restantes semblent toujours devoir remonter de façon nominative au niveau de l'inspection académique et circuleront via Internet. Nous souhaitons donc savoir pourquoi ces données ont besoin de sortir des établissements scolaires et quelles seront les garanties qui seront effectivement apportées quant à la sécurité de ces informations.
- 2 - Base-élèves ayant fonctionné de manière « expérimentale » pendant plusieurs mois, et même plusieurs années, nous vous demandons des garanties quant à la suppression des données collectées désormais non exigibles depuis l'arrêté du 20 octobre 2008.
- 3 - Un certain nombre de directeurs d'école ont été menacés et parfois même victimes de sanctions. Dans un souci d'apaisement, nous demandons que l'ensemble des sanctions prises à leur encontre soit levé.
- 4 - Les données contenues dans Base élèves seront au moins pour partie d'entre elles intégrées, grâce à l'INE (identifiant national élèves), dans la base nationale identifiant élèves et transmises dans SCONET pour les enfants qui rejoindront le second degré, puis à l'université ; certaines informations pourront ainsi être conservées pendant une période qui pourra aller jusqu'à 35 ans selon les déclarations faites par vos services à la CNIL le 8 février 2008. Nous souhaitons comprendre les interconnexions que rendra possibles cette base nationale et obtenir là aussi des garanties tant en ce qui concerne le contenu des données, leur anonymisation que leur sécurisation.
- 5 - Ce nouvel outil, pour lequel nous ne pouvons exclure des dangers d'interconnexion, sera consultable par de nombreuses personnes. Nous demandons des précisions sur les qualités de ces personnels.
- 6 - Jusqu'alors les parents d'élèves n'ont pas été légalement informés du traitement informatisé des informations qu'ils donnaient à l'école. Nous vous demandons donc de nous préciser dans quelles conditions vous souhaitez mettre en oeuvre dans les meilleurs délais ces dispositions de la loi de 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Toutes nos organisations ont le souci, Monsieur le Ministre, de voir l'Education Nationale se doter de tous les outils nécessaires à une meilleure réussite des élèves et dans cette perspective, l'utilisation d'outils informatiques est sans aucun doute incontournable.

Pour autant, nous sommes intimement convaincus que ces outils ne sont pas des outils ordinaires et qu'ils sont potentiellement dangereux si un certain nombre de garanties ne sont pas mises en oeuvre et qu'il faut constamment avoir le souci de conjuguer intérêt du service et respect des droits et des libertés des parents et des élèves.

Parents d'élèves, enseignants, militants pour le respect des droits de l'Homme et des libertés publiques, nous entendons être vigilants, particulièrement parce qu'il s'agit de nos enfants.

Nous souhaiterions donc évoquer avec vous toutes ces questions et voir comment nous pourrions ensemble exercer une vigilance saine dans l'intérêt de tous notamment par la mise en place d'une instance chargée d'assurer le suivi de l'ensemble des traitements automatisés d'informations relatives aux élèves qui comprendrait notamment des représentants de nos organisations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.

Jean Pierre DUBOIS, Président de la Ligue des droits de l'Homme
Gérard ASCHIERI, Secrétaire général de la FSU
Luc BERILLE, Secrétaire général du SE-UNSA
Thierry CADART, secrétaire général des SGEN-CFDT
Jean-Jacques HAZAN, Président de la FCPE
Eric FAVEY, Secrétaire national de la Ligue de l'enseignement

RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ÉCOLE PUBLIQUE EN DANGER !

Le Conseil d'école de l'IUFM Midi-Pyrénées du 28 avril 2009 vote une motion présentée par les représentants FSU des personnels et des usagers qui exige le retrait complet de la réforme de la formation.

« Par sa lettre du 9 avril 2009, l'AERES* a indiqué qu'elle n'évaluerait pas les maquettes des masters métiers de l'enseignement de la campagne actuelle. Or le 17 avril, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de faire analyser les maquettes de masters enseignants 2009-2010 par les services administratifs de la direction de l'enseignement supérieur. Cette décision permettrait aux quelques universités ayant déposé des maquettes, notamment les universités privées catholiques, de délivrer des masters d'enseignement dès l'année prochaine.

De plus, les précisions qui se veulent des « avancées significatives » apportées par Valérie Pécresse dans sa lettre aux présidents d'universités du 17 avril dernier apportent une grande confusion quand aux procédures d'inscription aux concours et à leurs préparations et témoignent d'une volonté d'engager dès la rentrée de 2009 le processus de mastérisation tel qu'il est dénoncé depuis plus de dix semaines par l'ensemble de la communauté universitaire et des organisations syndicales.

Ainsi, contrairement aux effets d'annonces, cette réforme de la formation des enseignants dite de « mastérisation » **n'est pas abandonnée**, malgré le maintien en 2010 des concours existants et l'ouverture des inscriptions en IUFM en 2009. A ce jour, plus de 5400 préinscriptions en premier vœu sont enregistrés dans notre école interne. Ces chiffres montrent que les candidats font pleinement confiance à l'IUFM Midi-Pyrénées pour les préparer aux concours de l'enseignement et des CPE.

Le conseil d'école de l'IUFM Midi-Pyrénées soutient la demande des personnels et usagers de l'IUFM, **de retrait complet et total de cette réforme de la formation des enseignants et des CPE, préalable à toutes négociations. Une véritable réflexion sur la formation des enseignants ne peut s'engager sereinement qu'à cette unique condition.**

Le conseil d'école dénonce l'insuffisance des postes aux concours de recrutement et particulièrement la baisse massive pour le concours de PE (1/3 des postes). Le conseil d'école affirme la nécessité d'un **plan pluriannuel de recrutement** afin d'une part de répondre aux besoins du pays de formation des élèves et d'autre part d'assurer une lisibilité indispensable pour élargir le nombre de candidats aux concours de recrutement. Il affirme aussi la nécessité de procéder à un pré-recrutement qui permette à tous les étudiants qui le souhaitent de pouvoir se consacrer entièrement à la préparation aux concours ».

5 contre, une abstention, pour 34



Un accord honteux !

Suite à l'accord signé avec le Vatican, les instituts catholiques pourront délivrer des masters destinés aux futurs enseignants, y compris pour ceux de l'École Publique ! Comme le dit Caroline Fourest (in Le Monde, 2 mai 2009), bientôt « le prêtre formera l'instituteur ». C'est la fin du diplôme d'État, au moment où l'État annonce vouloir supprimer les IUFM !

Ce précédent inacceptable ne peut que soulever les protestations de tous ceux soucieux de défendre les valeurs laïques et républicaines !

Volonté de suppression de la carte scolaire, financement public de l'ouverture de 50 classes privées catholiques dans les quartiers populaires, contrat passé avec un collège tenu par l'Opus Dei, mise en concurrence des établissements... convergent avec ce décret anti-laïcité du 16 avril 2009. Il s'agit bien d'affaiblir l'École républicaine et laïque, au profit de l'enseignement privé et confessionnel.

AIDE PERSONNALISEE : PARTOUT EN FRANCE LE SNUIPP APPELE LES PERSONNELS A SUSPENDRE DU 11 AU 22 MAI POUR EN FAIRE LE BILAN

Le Conseil National du SNUipp FSU estime que la mise en place de l'Aide personnalisée n'a pas permis de faire progresser efficacement le traitement de la difficulté scolaire : alourdissement des journées, réduction du temps d'enseignement pour tous. A cela s'ajoute la surcharge de travail qui nuit notamment au travail en équipe. L'aspect positif du travail en petit groupe pèse peu lorsqu'il se situe hors temps de classe. **En conséquence, le conseil national a décidé d'une nouvelle phase de suspension de l'aide personnalisée. Elle porte sur la période du 11 au 22 mai 2009.** Une remise à plat du dispositif et la renégociation d'un projet prenant en compte nos revendications concernant le traitement de la difficulté scolaire et la question des rythmes de l'enfant. Cela devra inclure la question du temps de concertation et des relations avec les familles,

la création de postes de maîtres supplémentaires pour permettre de travailler en petits groupes pendant le temps de classe. Par ailleurs le SNUipp poursuivra ses interventions à tous les niveaux pour obtenir du ministère l'abandon de toutes les sanctions.

Au plan national, le SNUipp interpellera le Ministère sur les questions de rythmes et de fonctionnement de l'école, notamment sur la base du bilan de l'enquête et des précédentes.

Remplissez l'enquête en ligne
<http://www.snuipp.fr/60heures>

DROITS DES PERSONNELS LA TÉNACITÉ DU SNUIPP A PAYE !



FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR PERSONNELS SUR POSTES FRACTIONNÉS : LES PERSONNELS RÉTABLIS DANS LEUR DROIT POUR LA PROCHAINE RENTRÉE

Le Secrétaire Général du Rectorat nous a informé que suite à de multiples interventions du SNUipp dans l'académie et auprès du ministère, les frais de déplacement pour les personnels sur postes fractionnés seront versés aux ayant droits qui seront en poste à compter de ... la rentrée 2009. Après de longs mois d'attente (4 ans pour être précis), de recours et de pressions diverses, il s'agit d'un juste retour à l'application de la réglementation et d'une victoire pour le SNUipp et les personnels.

Le Secrétariat Général du rectorat a demandé aux IA de Midi-Pyrénées de budgéter cette dépense de fonctionnement afin de l'intégrer dans le budget académique. Nous prenons immédiatement contact avec l'Inspecteur d'Académie pour nous assurer que cette décision est bien actée.

Nous avons fait avancer les droits des personnels pour les années à venir. En ce qui concerne le contentieux dont sont victimes plusieurs centaines de collègues depuis la rentrée scolaire 2005, le rectorat ne répond pas à notre demande de versement rétroactif, pour des raisons financières. Interrogés, il laisse entendre que seul le Ministère pourrait répondre à notre demande, ce dont il doute...

Nous sommes en train d'envisager les recours possibles : poursuite des démarches auprès du ministère et contentieux administratif. Nous vous tiendrons informés des suites du dossier.

NBI CLIS : PREMIÈRE VICTOIRE !

L'arrêté du 6 décembre 1991, fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'éducation nationale a été modifié par l'arrêté du 24 mars 2009, publié au JO le 2 mai 2009.

Cette modification porte sur la disparition de la notion de diplôme sur laquelle nous avons engagé nos recours. La disparition de la notion de diplôme laisse ainsi subsister la seule condition d'affectation. Les collègues faisant fonction en CLIS doivent donc dorénavant percevoir la NBI de 27 points.

La date d'entrée en vigueur de ce nouvel arrêté est fixée au 1er juin 2009.

Concernant les recours, nous conseillons aux personnels de les poursuivre pour l'instant, un texte législatif ne pouvant être rétroactif.

AUDIENCE "MOBILITÉ" : COMPTE-RENDU

Les syndicats représentés en CAPD ont été reçus mardi 28 avril par l'IEEN adjoint à l'IA et la responsable de la DPE sur les questions du mouvement.

En préalable, nous avons interrogé l'IEEN adjoint sur **l'organisation du temps scolaire**. A l'heure actuelle, rien n'est arrêté définitivement. Un CDEN sur cette question aura lieu fin mai. Nous avons demandé que les documents de synthèse des compte-rendu des conseils d'écoles nous soient communiqués à l'avance. L'administration a accédé à notre demande.

Concernant **le mouvement**, l'administration nous a fait part de certaines difficultés concernant la mise en oeuvre de la circulaire. Une modification doit être faite concernant les éléments discriminant les égalités de barèmes. Seuls 4 critères peuvent être pris en compte (pbs d'informatique) . Ce seront : la note+correctif - l'AGS - les enfants - l'âge.

Une trentaine de collègues non affectés à titre définitif n'ont pas participé dans les temps au mouvement.

Les représentants des personnels du SNUipp ont fait plusieurs demandes et posé certaines questions concernant les opérations du mouvement :

- demandé réitérée d'ouverture de la possibilité de formulation de voeux pour la deuxième phase, et demande de prise en compte des voeux des collègues n'ayant pas participé.

Réponse : l'IA est catégoriquement opposé à la formulation de voeux pour la 2ème phase. Refus de prise en compte des voeux des 30 collègues à ce stade.

- demande de prise en compte des collègues à temps partiel sur voeux postes TRS (rompus de circonscription). Nous faisons valoir un aspect discriminatoire dans le refus de considérer ces candidatures. Réponse : l'IA refuse une nouvelle fois. Les collègues à temps partiel ne peuvent prétendre aux postes de ZIL, BD et TRS.

- demande d'une CAPD intermédiaire pour examiner les appels à candidatures et les priorités pour raisons de santé : Réponse : refus de l'IA. Cela sera examiné en groupe de travail le 13 mai pour ce qui est des situations médicales. Renvoi à la CAPD du 9 juin.

Information : les entretiens liés aux appels à candidature commenceront le 29 avril (pour l'ASH) et s'étaleront jusqu'au 15 mai. - question sur le déroulement de la seconde phase (la suite du mouvement).

Réponse : nos interlocuteurs ne savaient pas trop comment les choses allaient se dérouler techniquement parlant. Ils nous apporteront des précisions le 13 mai lors du groupe de travail.

- problème de la non parution d'une circulaire pour la deuxième phase. Comment seront connues et prises en compte les règles de priorisation, notamment concernant les PEt1 et PEt2 ?

Réponse : la DPE va publier une note technique intégrant ces éléments.

MOBILITÉ : CONTINUONS À INTERVENIR POUR UN MOUVEMENT TRANSPARENT ET ÉQUITABLE

L'administration continue à refuser les propositions des représentants du personnel pour un mouvement plus transparent et équitable. Cliquez sur le lien pour signer en ligne :

<http://31.snuipp.fr/spip.php?article153>

LE SYNDICAT INTERVIENT

MISE EN PLACE DU PLAN DE CONTINUITÉ : PANDÉMIE GRIPPALE

L'IA a adressé le lundi 4 mai à 11h23 un mail aux écoles concernant la demande de remontée du "plan de continuité en cas de pandémie grippale que vous avez élaboré"... avant 17h (!) à l'IEC de la circonscription.

Encore une fois, et face à une situation sensible qui appelle des explications détaillées et une pédagogie adaptée, l'administration communique à l'emporte pièce, en demandant dans l'urgence des réponses dont certaines exigent un minimum de réflexion et de concertation, et sans donner les éléments de référence les plus élémentaires pouvant faciliter le travail des collègues et le contextualiser. Nous avons déjà alerté à plusieurs reprises l'administration sur cette façon de faire, qui suscite des réactions légitimes de nombreux collègues - soumis par ailleurs aux injonctions répétées et à l'accroissement des tâches et sollicitations - en particulier lors du Comité Hygiène et Sécurité du 3 mars dernier, et en février 2008 par courrier à l'IA (voir pièce jointe). Les interrogations et questions posées alors restent d'actualité.

Concernant le plan de continuité dont il est question, la demande de l'administration fait référence au plan national "pandémie grippale", sans citer ce cadre. Celui-ci prévoit dans les "mesures d'organisation" en début de pandémie, l'activation du plan de continuité lorsque l'OMS classe en phase 5 l'évolution de la pandémie. Ce stade a été atteint il y a quelques jours. Quant aux "instructions antérieures" dont il est fait état, il s'agit d'un document envoyé par l'IA le 1er février 2008, et intitulé "fiche école en situation de pandémie grippale", accompagné d'un courrier succinct du secrétaire général. Nous avons écrit alors à l'IA (cf pièce jointe). Ce document visait à recenser des correspondants par école et municipalités, ainsi que des locaux susceptibles d'accueillir des personnes et de stocker des fournitures. Il visait à recenser des actions pédagogiques envisagées pour maintenir le lien pédagogique en cas de fermeture prolongée des locaux scolaires, et destinées à "compléter l'offre nationale - émissions de nature pédagogique s'appuyant sur les fonds CNDP et CNED -, en prenant appui sur les réseaux existants (internet, téléphone, courrier...)" Ne serait-ce que sur ce plan, la demande de l'administration appellerait une implication de ses services et un accompagnement à tous les niveaux du système que l'on est loin de voir mis en oeuvre.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le cadre légal de tout cela dans le BO spécial n° 8 du 18

décembre 2008.

Cliquez sur <http://www.education.gouv.fr/cid23214/menn0800945c.html>

La fiche C.2 annexée au plan national "pandémie grippale" donne également des indications sur des règles d'hygiène élémentaire pouvant être utiles dans les écoles.

Nous sommes réintervenues à ce sujet auprès de l'inspecteur d'Académie qui a prolongé le délai de réponse. Nous lui avons demandé également de fournir les explications nécessaires et de mettre en oeuvre le dispositif d'accompagnement indispensable (ACMO...). Nous lui avons enfin signifié que face aux enjeux importants, personne n'a intérêt à ce que ces documents soient remplis dans la précipitation, pour répondre aux pressions de l'administration.



PIÈCES D'IDENTITÉ ET SORTIES SCOLAIRES, DANS LE CADRE DE VIGIPIRATE

La circulaire de l'IA semblait laisser penser qu'une pièce d'identité avec photographie était obligatoire pour tous les enfants lors de sorties scolaires dans cette période où le plan Vigipirate rouge est en vigueur. Cela posait évidemment souci pour certaines élèves. Suite à de nombreuses interventions, l'administration a précisé :

*" Une difficulté peut être rencontrée lorsqu'un enfant ne dispose pas de pièce d'identité, ce qui est souvent le cas. Il convient à ce moment là de disposer **d'une photocopie du livret de famille ou simplement de la photocopie du certificat d'inscription et d'une photographie.***

La photographie peut s'avérer essentielle lorsque lors d'un déplacement, un élève se soustrait ou est soustrait à la surveillance des adultes et qu'une recherche doit être effectuée par les services de gendarmerie, la photo est la première pièce demandée pour retrouver l'élève absent. ».

DERNIERE MINUTE : L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF NE SERA PAS ÉTENDU À TOUTES LES ÉCOLES À LA RENTRÉE 2009

« L'accompagnement éducatif dans l'élémentaire restera à la rentrée prochaine réservé aux écoles en éducation prioritaire », rapporte l'OZP (Observatoire des zones prioritaires) reçu mardi 28 avril 2009 à la Dgesc (direction générale de l'enseignement scolaire) du ministère de l'Éducation nationale. « Une généralisation à l'ensemble des écoles, comme cela a été le cas l'an dernier avec les collèges, n'est pas prévue », assure la Dgesc.

LE SYNDICAT AU SERVICE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

Le 21 avril, une soixantaine de personnes a participé au stage intersyndical « Resf, s'informer, agir ».

Difficile de résumer en quelques lignes le plaisir d'entendre réaffirmer des principes essentiels (droits de l'homme, droit à la dignité, droit à la protection, ...), l'intérêt de voir (un peu) plus clair dans les méandres du droit des étrangers, l'énergie qui apparaît dès qu'on évoque des actions possibles, l'espoir ainsi suscité. Voici tout de même quelques informations apprises pendant cette journée.

Les mineurs ne sont pas en situation irrégulière, ce sont donc des situations des parents, ou de celles des jeunes majeurs que nous parlons.

Les cas qui nous sont ceux où le refusé, ou bien le visa long séjour renouvelé (car leur changé), ou bien d'étrangers qui l'expiration d'un (tourisme) ou sans visa.



concernent droit d'asile est ceux pour qui n'est plus situation a les cas restent après visa court même arrivés

Dans tous ces cas, diverses demandes et recours sont possibles, c'est long et très encadré.

Les étrangers en situation irrégulière peuvent être « expulsés » par APRF (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière) ou par OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Un sans papier interpellé, lors d'une infraction ou d'un contrôle d'identité, est en général placé en garde à vue, et ensuite souvent transféré en CRA (Centre de rétention Administrative) voire même quelquefois expulsé immédiatement. Des recours devant le Tribunal Administratif (non suspensifs) sont possibles.

Une OQTF (obligation à quitter le territoire français) peut-être prononcée en cas de refus de régularisation par la préfecture. Le sans papier a un mois pour quitter le territoire, là aussi des recours sont possibles.

Le taux de réalisation effective des APRF et des OQTF en particulier sur le plan départemental est très faible.

Et nous, que pouvons-nous faire ? Resf est un réseau, une organisation horizontale. Son but est de faire évoluer les mentalités et les lois.

Dans les établissements scolaires, il faut repérer les familles sans papier, qui n'osent pas toujours parler. Les accompagner dans les démarches, et non pas les faire à leur place.

Et, en vrac, parrainages, pétitions, manifestations, presse (parler en tant que citoyen, et non pas en tant que prof), contacts avec la CIMADE, impliquer les parents d'élèves, protéger tous les enfants, contacts avec les élus, témoigner, contacter des artistes, toujours faire du collectif.

En projets, journées de regroupement des familles, journées jeunes majeurs (au niveau national), ...

Pour davantage d'informations, contactez le SNUipp 31.

FORMATION DES EVS EN CONTRAT CAV ET CAE : TOUJOURS RIEN EN VUE !



Le SNUipp interpelle directement l'Inspecteur d'Académie, le Rectorat et le Préfet.

Les personnels en CAV et CAE ont droit à des actions de formation destinées à une insertion professionnelle durable. A cette date, cette obligation n'est pas remplie par l'Éducation Nationale. Pourtant une convention tripartite régionale en date de février 2009 a été signée. Nous devons obtenir que les EVS en CAV bénéficient de ce droit essentiel à la formation.

Le SNUipp a interpellé l'Inspecteur d'académie vendredi 24. Nous avons fait valoir les fortes attentes à ce sujet, et l'importance de la formation pour s'insérer durablement. L'IA nous a dit partager notre préoccupation, et avoir la volonté de faire avancer ce dossier, même si cela peut paraître long ...

Nous avons pris contact avec le référent académique CAE CAV au rectorat pour lui demander où en était la mise en œuvre de la convention régionale relative à l'accompagnement et à la formation des contrats aidés, signée entre le Rectorat, la Direction Régionale du Travail et la direction régionale de l'ANPE. Cette convention devait prendre effet au 1er septembre 2008 ! Celui-ci nous a répondu que le recteur avait demandé un bilan aux IA et au SAFCO ! Le bilan de rien ou pas grand chose, ça devrait être vite fait !

Les responsabilités de mise en place d'actions dans ce cadre relèvent du niveau régional et départemental. Le SAFCO, les IA, et les EPLE sont impliqués. Le rectorat s'était engagé à ce qu'un référent soit désigné au sein de chaque EPLE gestionnaire, afin que chaque contrat aidé bénéficie d'un suivi personnalisé. Il s'était engagé aussi à permettre l'accès à l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Sans attendre le bilan de l'administration, les retours que nous avons montrent qu'on est loin du compte.

L'ouverture des actions de formations prévues dans le PAF aux CAE et CAV n'a pu être réalisée selon l'administration vu l'arrivée tardive de la convention par rapport à la publication du plan de formation. Les EPLE, outre la question du référent, devraient aussi assurer une partie du travail d'aide à la recherche d'emploi pérenne à l'issue des contrats.

Au total, la situation n'est guère reluisante, et tout cela n'est pas entendable pour des personnes qui sont sur des contrats très précaires avec l'inquiétude au ventre pour l'avenir.

Nous devons continuer à intervenir collectivement pour faire bouger les choses plus vite.

Une journée nationale d'action et de mobilisation aura lieu le mercredi 27 mai.



Nom de l'école :

Commune :

Tél. :

Nombre de classes (hors CLIS, CLIN, adapt.):

Élémentaire : maternelle :

ZEP : RPI : Rural isolé :

Autres classes : adapt. ouverte :

CLIS : CLIN :

Avez-vous fait l'objet d'une fermeture l'(les) année(s) précédente(s) : non oui (quelle année ?) :

Y a-t-il des élèves handicapés intégrés ? oui non Avec AVS ? oui non

Fluctuation d'effectifs en cours d'année (enfants du voyage...) ?

Effectifs prévus à la rentrée scolaire 2009 :

TPS Après mars	TPS 1er trim.	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Autre
Total maternelle : Moy/classe:					Total élémentaire : Moy/classe:					

Demande d'ouverture

Demande de réouverture

Risque de blocage

Risque de fermeture

En cas de demande d'ouverture, un local existe-t-il ? Oui non

Sinon solution possible ?

(entourez)

Renseignements utiles pour les commissaires paritaires (constructions de logements, croissance démographique du secteur, autres) :

L'IEJ vous a-t-il proposé des glissements d'élèves GS vers l'élémentaire ou CP vers maternelle ? Précisez :
.....